

Compte rendu du conseil municipal du 3 septembre 2020

Etaient présents : PILLOUD Claude, JEUNET Mélanie, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, BOUILLET Christian, JARNO Pascal, GRAPPE Bernadette, EPAILLY Stéphane, MICHEL Jean-Paul, DE JACQUELOT Rodolphe, SEIBERT Ludovic, CRETIN Pascal, DURANTON Jacques, ARROYO Gema, BAUDURET Matthieu.
Secrétaire de séance : Claude PILLOUD

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu précédent.
- Compte-rendu des commissions.
- Délégation du Conseil municipal au Maire.
- Désignation des contribuables en vue de la création de la commission communale des impôts directs.
- Décision modificative budgétaire (opération d'ordre pour amortissement) et décision de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions des équipements versées.
- Proposition vente lot de bois
- Demandes diverses : José PERRARD, Marie-Lorraine CAGNE, RC Chaux-Du-Dombief (foot).
- Questions diverses.

1/ Approbation du Compte-rendu du 9 juillet

Celui-ci est adopté à l'unanimité moins une abstention de S. EPAILLY.

P. CRETIN demande l'envoi de documents sollicités lors du Conseil Municipal précédent (Budget et CA du lotissement et de l'assainissement)

2/ Compte-rendu des commissions :

- **Commission Bois** : P. FIEUX (garde ONF) a présenté la forêt communale et ses enjeux, les modes de ventes etc.
M. JEUNET sollicite un référent auprès du Parc Naturel Régional pour le suivi du dossier concernant les parcs Natura 2000 récemment créés (vers le stade et sous le Pic de l'Aigle) : C. BOUILLET accepte cette mission.
- **Commission Travaux** :
 - Suite à cette commission, le lotissement communal a été débroussaillé par l'entreprise GOYARD, permettant un visuel plus vendeur.
 - Une rencontre avec l'entreprise RABASA a eu lieu afin de résoudre le problème de ruissellement chez M. FRANCOIS (78 grande rue) : cette entreprise va d'abord refaire un regard qu'elle a détérioré lors des travaux effectués en Bas de Ville et prendre contact avec M. Lombard.
 - Haie carrefour de la Chapelle à Ilay : celle-ci doit être taillée car la sécurité est mise en jeu. Le département se décharge de cet entretien qui incombe de ce fait à la commune, le propriétaire de la haie ne voulant pas le faire. Une matinée citoyenne est envisagée pour effectuer ces travaux. C BOUILLET et JP MICHEL souhaitent faire une tournée dans le village afin d'évaluer le nettoyage à effectuer et proposent leur aide. Ceci se fera prochainement.
 - Le maire souhaite qu'une réflexion globale sur la vitesse dans le village soit étudiée.
 - L'éclairage public en Bas de ville doit être mis en service le mercredi 9 septembre.
- **Commission Culture** :
 - Il est proposé et acté la création d'une feuille d'information trimestrielle en sus du bulletin annuel, « La Gazette du Dombief », qui sera diffusée très prochainement.
 - De nouvelles rubriques ont vu le jour sur le site internet de la commune :

assistantes maternelles, cantine, etc. La mise à jour se fait petit à petit, l'idée étant d'apporter des infos régulières sur le site.

- Commission Finance : les finances communales se stabilisent et une communication plus régulière aux conseillers est sollicitée (trésorerie notamment).
- Il est demandé qu'un compte-rendu succinct soit adressé à tous les conseillers après chaque commission.

3/ Délégations au Maire

Le Conseil Municipal peut déléguer au maire un certain nombre de ses compétences pour favoriser une bonne administration comme prévu par l'article L.2122-22 du code général des collectivités. Après discussion et à l'unanimité, le Conseil fixe les délégations, à charge pour le Maire d'informer le Conseil des opérations réalisées dans le cadre des délégations, sous peine de nullité.

La délibération est consultable en Mairie.

4/ Désignation des commissaires en vue du renouvellement de la commission communales des impôts directs.

Cette commission, composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants donne son avis sur les modifications d'évaluations et/ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations.

Le Conseil Municipal désigne 24 membres parmi lesquels les services des impôts retiendront les 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

5/ Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipements versées et Décision Modificative du Budget Communal

La loi fait obligation aux collectivités d'amortir des subventions d'équipements versées : en l'occurrence, la commune doit procéder à l'amortissement du fond de concours pour les audits énergétiques des bâtiments communaux versé à la Communauté de Communes en 2019.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la mise en place de la neutralisation budgétaire pour l'amortissement des subventions d'équipement versées et ouvre les crédits nécessaires au passage des opérations (Décision Modificative n° 2).

6/ Proposition vente lot de bois

Le Conseil Municipal étudie la possibilité de négocier un lot de bois de 236 m3 invendu à la vente de juillet à 30 € alors que le prix de retrait initial était de 40 €, une négociation à 35 € ayant été refusée par le scieur.

Compte tenu des besoins de trésorerie de la commune et de l'incertitude des ventes à venir, le Conseil accepte à 9 voix pour, 6 contre (CRETIN P, EPAILLY S, ARROYO G, SEIBERT L, MICHEL JP, BOUILLET C).

Il est demandé de négocier un paiement plus rapide de ce lot.

7/ Demandes diverses :

- ✓ Courrier PERARD José (lotissement Val Dombief), par lequel il sollicite l'autorisation d'enlever la réserve d'eau imposée pour la sécurité incendie, mais selon lui plus nécessaire depuis les travaux de renforcement d'eau. Le Maire indique qu'effectivement la conduite d'eau est maintenant de diamètre 125, donc normalement suffisante. Il ajoute qu'il rencontre une personne du SDIS sur ce dossier, qui lui indiquera de façon certaine s'il est possible d'ôter cette réserve.

M. PERARD évoque également le souhait de transférer à la commune pour l'euro symbolique la voirie, égout et éclairage public de ce lotissement privé.

Après discussion, le conseiller municipal refuse, à l'unanimité, ce transfert car il estime

- que la commune ne peut pas uniquement avoir les charges de ces infrastructures.
- ✓ Courrier CAGNE Marie-Lorraine indiquant que les travaux réalisés l'année dernière n'ont pas été suffisants pour régler le problème d'infiltration de son garage. Après visite sur le terrain lors de la commission travaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de refaire le réseau d'assainissement de cette zone et charge l'entreprise GOYARD de ce chantier.
L SEIBERT propose que, dans le même temps le réseau route de la Vallière soit vérifié. Il est nécessaire au préalable de faire passer la caméra dans le réseau d'assainissement – Route de la Vallière afin de prévoir les éventuelles réparations.
 - ✓ Courrier RC Foot qui renouvelle sa demande refusée l'année dernière d'entretien du stade (terrain et abords) par l'employé communal. La discussion porte sur 2 points :
 - le Conseil Municipal juge, à l'unanimité, que les abords sont effectivement du ressort de l'employé communal.
 - Pour le terrain de foot, le Conseil reporte sa décision afin d'avoir plus d'éléments (temps de tonte, coût d'un prestataire privé, etc..)
 - Une commission travaux sera prévue prochainement afin d'avoir une vision globale de cette installation et éventuellement une journée citoyenne de nettoyage si besoin.

8/ Questions diverses :

- ✓ Versement subvention « Les Pitchouns » : Afin de permettre la continuité financière de la garderie, le Conseil Municipal vote une subvention de 5 000 € à cette association. Le bilan de celle-ci sera transmis au prochain Conseil.
- ✓ Le Maire informe le Conseil Municipal de l'abandon de l'achat de la parcelle ZE 264 par M MICHEL Johan et Mme LOUIS Claudine. Concernant cette parcelle, le mandat simple de commercialisation avec l'immobilière Franco-Suisse étant arrivé à terme le 2 septembre, le Conseil Municipal refuse de le renouveler, car il juge le tarif de 8% trop élevé.
- ✓ M GENDRE Yves cherche un local pour stocker des meubles. Le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, de lui louer un garage sous la bibliothèque pour un loyer mensuel de 40 €.
- ✓ A la demande de S EPAILLY, il sera prévu une réunion afin d'inventorier le matériel communal des ateliers municipaux.
- ✓ Il est également prévu l'entretien de certains chemins communaux au lamier.
- ✓ La tournette du Clos Mourey doit être remise en place.
- ✓ L'état de l'actif communal des années 2018 et 2019 seront envoyés aux conseillers.

La séance est levée à 22h45.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 15 octobre 2020